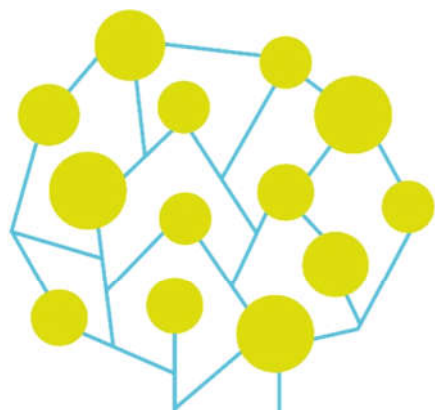




COORDINATION

CDG

OCCITANIE

CALENDRIER RÉGIONAL

2025

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS
ORGANISÉS PAR LES CENTRES DE GESTION DE
LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CDG)
DE LA RÉGION OCCITANIE

Mise à jour

Janvier 2025



Sites internet des Centres de gestion de la Région Occitanie :

www.cdg09.fr - www.cdg11.fr
www.cdg-12.fr - www.cdg30.fr
www.cdg31.fr - www.cdg32.fr
www.cdg34.fr - www.cdg46.fr
www.cdg48.fr - www.cdg65.fr
www.cdg66.fr - www.cdg81.fr
www.cdg82.fr

La coordination régionale Occitanie réunit 13 centres de gestion de la fonction publique territoriale et propose une programmation de concours et d'examens professionnels de catégorie A, B et C.

Cette programmation tient compte :

- des besoins en recrutement exprimés par les employeurs publics territoriaux de la région ;
- du nombre de lauréats restant inscrits sur les listes d'aptitude issues de précédentes sessions.

Le présent document constitue un calendrier prévisionnel, présenté par filière et par grade, précisant l'organisateur et les dates clés indicatives de chaque procédure. Toutefois l'organisation de ces opérations relève de la seule compétence des centres de gestions organisateurs.

Seuls les arrêtés d'ouverture correspondants confirmeront la mise en œuvre et les conditions de cette mise en œuvre, notamment en termes de dates.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour connaître les modalités d'inscription, le candidat doit se rapprocher du CDG organisateur du concours ou de l'examen professionnel ou consulter le site internet.

À noter : les conditions d'inscription mentionnées sont indicatives et peuvent faire l'objet d'une modification en fonction de l'évolution des textes.



LE SITE CONCOURS-TERRITORIAL : LA PORTE D'ENTRÉE QUI FACILITE LES INSCRIPTIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISÉS PAR LES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

- Référencement de toutes les sessions de concours et d'examens organisées par l'ensemble des CDG
- Mise à jour dynamique et régulière des informations
- Mise en œuvre des limitations d'inscription (inscription unique) pour lutter contre l'absentéisme aux épreuves.

Comment s'inscrire à un concours ou un examen professionnel sur le portail concours-territorial.fr ?

Recherchez un concours ou un examen sur le site concours- territorial.fr pour connaître les dates d'ouverture des inscriptions.

Durant cette période, vous pourrez alors **choisir un centre organisateur auprès duquel s'inscrire, ainsi que le cas échéant une voie d'accès** (interne, externe, 3^{ème} voie...) et / ou une spécialité, discipline, option.

Questions / réponses

Qu'est-ce que la Fonction Publique Territoriale ?

Comment s'inscrire à un concours ou à un examen professionnel ?

Peut-on s'inscrire à plusieurs concours ?

Comment devenir fonctionnaire territorial ?

Comment se préparer à un concours ?

Qu'est-ce que FranceConnect et pourquoi l'utiliser pour se connecter à ce site ?

VOIR PLUS

Après la création et l'activation de votre compte Concours-Territorial (identification possible avec un compte France-Connect), vous serez dirigé vers le formulaire d'inscription du centre organisateur sélectionné.

Sur le site du CDG organisateur que vous avez choisi, il vous sera demandé les renseignements et les pièces complémentaires pour la gestion de votre candidature. **Les modalités de transmission du dossier d'inscription accompagné des justificatifs dépendent du CDG organisateur.** Veillez à bien suivre les instructions qui vous seront données.

Vous pourrez à partir du portail Concours-Territorial ou directement via le site internet du CDG où vous êtes inscrit(e), à un espace candidat de suivi de votre dossier (solution technique variable selon le CDG choisi).



Il n'y a aucune dérogation possible pour une inscription en dehors des dates d'ouverture. Par conséquent, veillez à bien transmettre votre dossier d'inscription dans les temps indiqués.

Ce site est édité par le GIP Informatique des Centres de Gestion, pour le compte des CDG et du CNFPT, et dans le cadre d'une démarche mutualisée.

Ariège
CDG 09

10, rue Germain Authié
09000 FOIX
05 34 09 32 40
www.cdg09.fr

Aude
CDG 11

Maison des Collectivités
85 avenue Claude Bernard
CS 60050
11890 CARCASSONNE CEDEX
04 68 77 79 79
www.cdg11.fr

Aveyron
CDG 12

Immeuble « Le Sériat »
10 faubourg Lo Barry
Saint Cyrice Étoile
12000 RODEZ
05 65 73 61 60
www.cdg-12.fr

Gard
CDG 30

183 chemin du Mas Coquillard
30900 NIMES
04 66 38 86 98 ou
04 66 38 86 85
www.cdg30.fr

Haute-Garonne
CDG 31

590 rue Buissonnière
CS 37666
31676 LABEGE CEDEX
05 81 91 93 00
www.cdg31.fr

Gers
CDG 32

4 place du Maréchal Lannes
BP 80002
32001 AUCH CEDEX
05 62 60 15 00
www.cdg32.fr

Hérault
CDG 34

Parc d'activités d'Alco
254 rue Michel Teule
34184 MONTPELLIER CEDEX 4
04 67 04 38 81
www.cdg34.fr

Lot
CDG 46

12 Avenue Charles Pillat
46090 PRADINES
05 65 23 00 95
www.cdg46.fr

Lozère
CDG 48

11 boulevard des Capucins
BP 80092
48003 MENDE CEDEX
04 66 65 30 03
www.cdg48.fr

Hautes-Pyrénées
CDG 65

13 rue Emile Zola
65600 SEMEAC
05 62 38 92 50
www.cdg65.fr

Pyrénées-Orientales
CDG 66

Centre del Mon - BP 901
35 boulevard Saint-Assiscle
66020 PERPIGNAN CEDEX
04 68 34 88 66
www.cdg66.fr

Tarn
CDG 81

188 rue de Jarlard
81000 ALBI
05 63 60 16 50
www.cdg81.fr

Tarn-et-Garonne
CDG 82

23 boulevard Vincent Auriol
82000 MONTAUBAN
05 63 21 62 00
www.cdg82.fr

SOMMAIRE CONCOURS

	CATÉGORIE	PAGES
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe	B	Page 8
Rédacteur territorial	B	Page 9
FILIERE TECHNIQUE		
Ingénieur territorial	A	Page 10
Agent de maîtrise territorial	C	Page 11
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement	C	Page 12
FILIERE CULTURELLE		
Attaché de conservation du patrimoine	A	Page 13
Assistant territorial principal de 2 ^{ème} classe de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	Page 14
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	Page 15
Adjoint territorial principal de 2 ^{ème} classe du patrimoine	C	Page 16
FILIERES MEDICO-SOCIALE et MEDICO-TECHNIQUE		
Biologiste, vétérinaire ou pharmacien territorial	A	Page 17
Médecin territorial	A	Page 18
Conseiller socio-éducatif territorial	A	Page 18
Puéricultrice territoriale	A	Page 19
Infirmier territorial en soins généraux	A	Page 19
Aide-soignant territorial	A	Page 19
Auxiliaire de puériculture territorial principal de 2 ^{ème} classe	B	Page 20
Auxiliaire de soins territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	Page 20
FILIERE SOCIALE		
Agent social territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	Page 20
Agent territorial spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	Page 21
FILIERE ANIMATION		
Animateur territorial principal de 2 ^{ème} classe	B	Page 22
Animateur territorial	B	Page 23
Adjoint d'animation territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	Page 24

SOMMAIRE CONCOURS (SUITE)

	CATÉGORIE	PAGES
FILIERE POLICE MUNICIPALE		
Gardien-brigadier de police municipale	C	Page 25
FILIERE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS		
Médecin, Pharmacien de SPP de classe normale	A	Page 26
Infirmier de SPP classe normale	A	Page 26
Lieutenant de 2 ^{ème} classe de SPP	B	Page 27
Caporal de SPP	C	Page 27

SOMMAIRE EXAMENS PROFESSIONNELS

	CATÉGORIE	PAGES
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Attaché territorial principal (avancement de grade)	A	Page 28
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe (avancement de grade)	C	Page 28
FILIERE TECHNIQUE		
Technicien territorial principal de 1 ^{ère} classe (avancement de grade)	B	Page 29
Technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe (avancement de grade)	B	Page 30
Technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe (promotion interne)	B	Page 31
Agent de maîtrise territorial (promotion interne)	C	Page 32
FILIERE CULTURELLE		
Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe (avancement de grade)	B	Page 33
Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe (avancement de grade)	B	Page 33
FILIERE SOCIALE		
Biologiste, vétérinaire ou pharmacien de classe exceptionnelle (avancement de grade)	A	Page 34
Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle (avancement de grade)	A	Page 34
Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle (avancement de grade)	A	Page 34
FILIERE SPORTIVE		
Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe (avancement de grade)	B	Page 35
Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe (avancement de grade)	B	Page 35
FILIERE POLICE MUNICIPALE		
Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe (avancement de grade)	B	Page 36
Chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe (avancement de grade)	B	Page 36
FILIERE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS		
Lieutenant de 1 ^{ère} classe de SPP (avancement de grade)	B	Page 37

PREVISIONNEL CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS 2026

Pages 38 à 41

CONCOURS				FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation homologué au niveau 5 (anciennement niveau III), ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.	Du mardi 4 février au mercredi 12 mars 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 20 mars 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 16 octobre 2025	CDG 11
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L.5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés l'article L.325-3 du code général de la fonction publique : fonctionnaires relevant de la fonction publique au sein de laquelle ils sont organisés, militaires, candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, autres fonctionnaires, magistrats, agents contractuels de droit public relevant des employeurs publics mentionnés à l'article L.2, agents permanents de droit public de l'Etat, des circonscriptions territoriales ou du territoire exerçant leurs fonctions sur le territoire des îles Wallis et Futuna.				
		TROISIÈME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins : -d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, -d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, -ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il les exerçait, la qualité d'agent public, de magistrat ou de militaire. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

CONCOURS

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
REDACTEUR TERRITORIAL	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau 4, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007.	Du mardi 4 février au mercredi 12 mars 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 20 mars 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 16 octobre 2025	CDG 30 CDG 81
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L.5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés l'article L.325-3 du code général de la fonction publique : fonctionnaires relevant de la fonction publique au sein de laquelle ils sont organisés, militaires, candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, autres fonctionnaires, magistrats, agents contractuels de droit public relevant des employeurs publics mentionnés à l'article L.2, agents permanents de droit public de l'Etat, des circonscriptions territoriales ou du territoire exerçant leurs fonctions sur le territoire des îles Wallis et Futuna.				
		TROISIÈME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins : -d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, -d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, -ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il les exerçait, la qualité d'agent public, de magistrat ou de militaire. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

CONCOURS					FILIÈRE TECHNIQUE		
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
INGENIEUR TERRITORIAL	A	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur délivré dans les conditions prévues par les articles L. 642-1 et suivants du code de l'éducation, ou d'un diplôme d'architecte, ou d'un autre diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, correspondant à l'une des spécialités du concours et reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007. Les candidats doivent fournir lors de leur inscription au concours une attestation d'obtention du diplôme ou, à défaut, une attestation justifiant qu'ils accomplissent la dernière année du cycle d'études conduisant au diplôme considéré.	INSRIPTIONS CLOSES Du mardi 17 décembre 2024 au mercredi 22 janvier 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 30 janvier 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Mercredi 18 et jeudi 19 juin 2025	Répartition des spécialités entre les régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie CDG 24 Ingénierie, gestion technique et architecture
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant, au 1 ^{er} janvier de l'année du concours, de 4 ans au moins de services publics effectifs. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de 4 ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L325-3 du code général de la fonction publique.				CDG 33 Infrastructures et réseaux CDG 31 Prévention et gestion des risques CDG 34 Urbanisme, aménagement et paysages CDG 30 Informatique et systèmes d'information

CONCOURS				FILIÈRE TECHNIQUE			
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL	C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau 3 (anciennement niveau V) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.	INSRIPTIONS CLOSES Du mardi 3 septembre au mercredi 9 octobre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 17 octobre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 23 janvier 2025	Répartition par spécialités : CDG 34 Bâtiment, Travaux publics, VRD CDG 46 Espaces naturels, espaces verts CDG 82 Restauration
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale ; les candidats doivent justifier au 1 ^{er} janvier de l'année du concours de trois années au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C ou dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins : -d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, -d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, -d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il les exerçait, la qualité d'agent public, de magistrat ou de militaire. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

CONCOURS

FILIÈRE TECHNIQUE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V) de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007, correspondant à l'une des spécialités ouvertes.	Du mardi 6 mai au mercredi 11 juin 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 19 juin 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 20 novembre 2025	Pas d'organisation en Occitanie <i>se rapprocher des autres coordinations</i>
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1 ^{er} janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs.				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins -d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, -d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, -d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il les exerçait, la qualité d'agent public, de magistrat ou de militaire. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

CONCOURS				FILIÈRE CULTURELLE			
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PÉRIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	A	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat ou d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique.	Du mardi 7 janvier au mercredi 12 février 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 20 février 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Mercredi 21 et jeudi 22 mai 2025	CDG 21 Archéologie CDG 35 Archives CDG 73 Inventaire CDG 73 Musées CIG PETITE COURONNE patrimoine scientifique, technique et naturel
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1 ^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins -d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, -d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, -d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il les exerçait, la qualité d'agent public, de magistrat ou de militaire. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL De 2 ^{ème} CLASSE	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau 5 (anciennement niveau III), ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé, correspondant à l'une des spécialités ouverte au concours.	INSCRIPTIONS CLOSES Du mardi 10 septembre au mercredi 16 octobre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 24 octobre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 15 mai 2025	Répartition des spécialités entre les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie CDG 33 Musée CDG 48 Bibliothèque CDG 34 Archives Spécialité non organisée Documentation
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L.5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés l'article L.325-3 du code général de la fonction publique : fonctionnaires relevant de la fonction publique au sein de laquelle ils sont organisés, militaires, candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, autres fonctionnaires, magistrats, agents contractuels de droit public relevant des employeurs publics mentionnés à l'article L.2, agents permanents de droit public de l'Etat, des circonscriptions territoriales ou du territoire exerçant leurs fonctions sur le territoire des îles Wallis et Futuna.				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins -d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, -d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, -d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il les exerçait, la qualité d'agent public, de magistrat ou de militaire. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

CONCOURS

FILIÈRE CULTURELLE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau 4, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé, correspondant à l'une des spécialités ouverte au concours.	 Du mardi 10 septembre au mercredi 16 octobre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 24 octobre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 15 mai 2025	Répartition des spécialités entre les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie CDG 33 Musée CDG 48 Bibliothèque CDG 34 Archives Spécialité non organisée Documentation
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L.5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés l'article L.325-3 du code général de la fonction publique : fonctionnaires relevant de la fonction publique au sein de laquelle ils sont organisés, militaires, candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, autres fonctionnaires, magistrats, agents contractuels de droit public relevant des employeurs publics mentionnés à l'article L.2, agents permanents de droit public de l'Etat, des circonscriptions territoriales ou du territoire exerçant leurs fonctions sur le territoire des îles Wallis et Futuna.				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins -d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, -d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, -d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il les exerçait, la qualité d'agent public, de magistrat ou de militaire. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

CONCOURS

FILIÈRE CULTURELLE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V) de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.	 Du mardi 24 septembre au mercredi 30 octobre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 7 novembre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 20 mars 2025	Pas d'organisation en Occitanie <i>se rapprocher des autres coordinations</i>
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1 ^{er} janvier de l'année du concours de quatre années au moins de services publics effectifs, dont deux années au moins dans les services d'un musée, d'une bibliothèque, des archives, de la documentation ou des parcs et jardins.				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins -d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, -d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, -d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il les exerçait, la qualité d'agent public, de magistrat ou de militaire. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

CONCOURS

FILIÈRE MEDICO-SOCIALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
BIOLOGISTE, VÉTÉRINAIRE, PHARMACIEN DE CLASSE NORMALE	A	CONCOURS SUR TITRES	Ouvert aux candidats titulaires des diplômes d'Etat de docteur vétérinaire, de docteur en pharmacie ou de pharmacien et aux candidats titulaires d'un des diplômes, certificats ou titres mentionnés à l'article L.241-2 du code rural et de la pêche maritime et aux articles L.4221-2 à L.4221-5 du code de la santé publique et délivrés dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.	Du mardi 13 mai au mercredi 18 juin 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 26 juin 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 3 novembre 2025	Pas d'organisation en Occitanie <i>se rapprocher des autres coordinations</i>
MEDECIN TERRITORIAL DE 2 ^{ème} CLASSE	A	EXTERNE SUR TITRES	Ouvert aux candidats titulaires : 1- d'un diplôme, certificat ou autre titre exigé, en application du 1° de l'article L. 4111-1 du code de la santé publique, pour l'exercice de la profession de médecin ; 2- Aux personnes ayant obtenu une autorisation individuelle permanente d'exercice de la médecine délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique ou de l'article 60 de la loi n° 99-641 du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle. Lorsque les missions correspondant aux postes mis aux concours l'exigent, le concours est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou titre de médecin spécialiste dans les spécialités concernées.	Du mardi 15 octobre au mercredi 20 novembre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 28 novembre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 3 février 2025	Pas d'organisation en Occitanie <i>se rapprocher des autres coordinations</i>

INSCRIPTIONS CLOSES

CONCOURS					FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE		
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF	A	EXTERNE SUR TITRES	Ouvert aux candidats titulaires des diplômes ou titres requis pour être recrutés dans les cadres d'emplois ou corps des assistants socio-éducatifs, des éducateurs de jeunes enfants, des assistants de service social, des conseillers en économie sociale et familiale et des éducateurs techniques spécialisés. A titre indicatif, les diplômes concernés sont les suivants : - le diplôme d'Etat d'assistant de service social - le diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, - le diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale, - le diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants, - le diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé. Les candidats doivent en outre être titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) u d'une autre qualification reconnue comme équivalente par la commission instituée par l'article 8 du décret du 13 février.	INSCRIPTIONS CLOSES Du mardi 15 octobre au mercredi 20 novembre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 28 novembre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 6 février 2025	Pas d'organisation en Occitanie <i>se rapprocher des autres coordinations</i>
		INTERNE SUR TITRES	Ouvert aux fonctionnaires et agents contractuels, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant, au 1er janvier de l'année du concours, de six ans au moins de services publics en qualité d'assistants socio-éducatifs, d'éducateurs de jeunes enfants, d'assistants de service social, de conseillers en économie sociale et familiale et d'éducateurs techniques et spécialisés.				

CONCOURS

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE/FILIERE SOCIALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
PUERICULTRICE TERRITORIALE	A	EXTERNE SUR TITRES	Ouverts aux candidats titulaires : - du diplôme d'Etat de puéricultrice mentionné à l'article R. 4311-13 du code de la santé publique - ou d'une autorisation d'exercer cette profession délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.	Du mardi 22 novembre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi) INSCRIPTIONS CLOSES	Jusqu'au jeudi 5 décembre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 10 février 2025	Pas d'organisation en Occitanie <i>se rapprocher des autres coordinations</i>
INFIRMIER TERRITORIAL EN SOINS GENERAUX	A	EXTERNE SUR TITRES	Ouvert aux candidats titulaires : - soit d'un titre de formation mentionné aux articles L.4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique, - soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L.4311-4 du même code.	Du mardi 1er décembre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi) INSCRIPTIONS CLOSES	Jusqu'au jeudi 14 novembre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 27 janvier 2025	CDG 81
AIDE-SOIGNANT TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE	B	EXTERNE SUR TITRES	Concours sur titre avec épreuve ouvert aux candidats titulaires : -du diplôme d'Etat d'aide-soignant, du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant, -du diplôme professionnel d'aide-soignant ou autres diplômes, certificats ou titres mentionnés aux articles L.4391-1 à L.4391-4 du Code de la santé publique.	Du mardi 29 avril au mercredi 4 juin 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 12 juin 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 6 octobre 2025	CDG 48

CONCOURS				FILIÈRE MEDICO-SOCIALE			
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE	B	EXTERNE	Concours sur titre avec épreuve ouvert aux candidats titulaires : -du certificat d'auxiliaire de puériculture institué par le décret n°47-1544 du 13 août 1947 instituant un diplôme d'Etat de puéricultrice ; -du certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture ; -du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture. Egalement ouvert aux personnes ayant satisfait, après 1971, à l'examen de passage de 1 ^{ère} en 2 ^{ème} année du diplôme d'Etat d'infirmier ou, après 1979, du diplôme d'infirmier du secteur psychiatrique.	 mercredi 30 octobre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 7 novembre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 3 mars 2025	Pas d'organisation en Occitanie <i>se rapprocher des autres coordinations</i>
AUXILIAIRE DE SOINS TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	C	EXTERNE	Concours sur titre avec épreuve ouvert aux candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes obtenus dans l'une des spécialités ci-après : Pour la spécialité aide médico-psychologique : aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique ; Pour la spécialité assistant dentaire : aux candidats titulaires d'un diplôme ou titre au moins de niveau V inscrit au répertoire national des certifications professionnelles délivré dans le domaine dentaire. Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier après 1971 ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique après 1979.	Du mardi 29 avril au mercredi 4 juin 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 12 juin 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 6 octobre 2025	Pas d'organisation en Occitanie <i>se rapprocher des autres coordinations</i>
AGENT SOCIAL TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	C	EXTERNE	Ouvert aux personnes possédant un diplôme homologué au niveau 3 (anciennement niveau V) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.	Du mardi 11 mars au mercredi 16 avril 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 24 avril 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Mardi 7 octobre 2025	Pas d'organisation en Occitanie <i>se rapprocher des autres coordinations</i>

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires : - du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance ou accompagnant éducatif petite enfance - ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.	Du mercredi 2 avril au mercredi 7 mai 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 15 mai 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Mercredi 8 octobre 2025	CDG 31 CDG 34
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article L5 du Code général de la fonction publique, aux fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1 ^{er} janvier de l'année du concours de deux années au moins de services publics effectifs effectués auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. A NOTER : Les services effectués auprès de jeunes enfants en écoles maternelles sont attestés par l'employeur sur l'état des services. Il est rappelé que les missions conférées au cadre d'emplois des ATSEM (assistance aux personnels enseignants...) doivent effectivement avoir été exercées pendant 2 ans. Le candidat non titulaire doit être en fonction au plus tard à la date de clôture des inscriptions.				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins -d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, -d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, -d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il les exerçait, la qualité d'agent public, de magistrat ou de militaire. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours				

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 5 (anciennement niveau III), délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.	Du mardi 4 mars au mercredi 9 avril 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 17 avril 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 25 septembre 2025	CDG 65
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L.5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés l'article L.325-3 du code général de la fonction publique : fonctionnaires relevant de la fonction publique au sein de laquelle ils sont organisés, militaires, candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, autres fonctionnaires, magistrats, agents contractuels de droit public relevant des employeurs publics mentionnés à l'article L.2, agents permanents de droit public de l'Etat, des circonscriptions territoriales ou du territoire exerçant leurs fonctions sur le territoire des îles Wallis et Futuna.				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins -d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, -d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, -d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il les exerçait, la qualité d'agent public, de magistrat ou de militaire. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

CONCOURS

FILIÈRE ANIMATION

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
ANIMATEUR TERRITORIAL	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 4 délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.	Du mardi 4 mars au mercredi 9 avril 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 17 avril 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 25 septembre 2025	CDG 66
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L.5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés l'article L.325-3 du code général de la fonction publique : fonctionnaires relevant de la fonction publique au sein de laquelle ils sont organisés, militaires, candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, autres fonctionnaires, magistrats, agents contractuels de droit public relevant des employeurs publics mentionnés à l'article L.2, agents permanents de droit public de l'Etat, des circonscriptions territoriales ou du territoire exerçant leurs fonctions sur le territoire des îles Wallis et Futuna.				
		INTERNE Spécial ATSEM	Ouvert aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles justifiant d'au moins quatre ans de services effectifs dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins -d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, -d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, -d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il les exerçait, la qualité d'agent public, de magistrat ou de militaire. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours				

CONCOURS					FILIÈRE ANIMATION		
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V), délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.			Jeudi 27 mars 2025	Pas d'organisation en Occitanie <i>se rapprocher des autres coordinations</i>
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier, au 1 ^{er} janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs.				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins -d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, -d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, -d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il les exerçait, la qualité d'agent public, de magistrat ou de militaire. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.	Du mardi 1^{er} octobre au mercredi 6 novembre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 14 novembre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)		

CONCOURS				FILIERE POLICE MUNICIPALE			
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
GARDIEN BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE	C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles (anciennement niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.	INSCRIPTIONS CLOSES Du mardi 1er octobre au mercredi 6 novembre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 14 novembre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Epreuves écrites Mardi 27 mai 2025 Tests psychotechniques Mardi 30 septembre 2025	CDG 31
		1 ^{er} CONCOURS INTERNE	Ouvert aux agents publics de la fonction publique territoriale exerçant depuis au moins 2 ans, au 1 ^{er} janvier de l'année du concours, des fonctions d'agent de surveillance de la voie publique.				
		2 ^{ème} CONCOURS INTERNE	Ouvert aux agents publics mentionnés au 3° de l'article L.4145-1 du code de la Défense (personnel militaire de la gendarmerie nationale) à l'article L. 411-5 du code de la sécurité intérieure (adjoints de sécurité de la police nationale) exerçant depuis au moins 2 ans au 1 ^{er} janvier de l'année du concours.				

CONCOURS		FILIERE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS					
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
MEDECIN ET PHARMACIEN DE SPP DE CLASSE NORMALE	A	EXTERNE SUR TITRES	Ouvert : 1 - Aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre exigé, en application du 1° de l'article L. 4111-1 du code de la santé publique, pour l'exercice de la profession de médecin et aux candidats titulaires de l'un des diplômes d'études spécialisées mentionné à l'article R. 5126-2 du même code pour l'exercice de la pharmacie au sein d'une pharmacie à usage intérieur ; 2 - Aux personnes ayant obtenu une autorisation individuelle permanente d'exercice de la médecine ou de la pharmacie au sein d'une pharmacie à usage intérieur délivrée par le ministre chargé de la santé en application des articles L. 4111-2 et R. 5126-4 du code de la santé publique ou de l'article 60 de la loi du 27 juillet 1999.	 mercredi 4 décembre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	 jusqu'au jeudi 22 mai 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 19 mai 2025	CDG 63
INFIRMIER DE SPP DE CLASSE NORMALE	A	EXTERNE SUR TITRES	Ouvert aux candidats titulaires soit d'un diplôme, certificat ou titre mentionné aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.	 2024 au mercredi 29 janvier 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	 jusqu'au jeudi 6 février 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 19 mai 2025	CDG 83

CONCOURS		FILIÈRE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS					
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
LIEUTENANT DE 2 ^{ÈME} CLASSE DE SPP	B	INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Avoir validé la formation de professionnalisation de l'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels ou une formation reconnue équivalente par la commission d'équivalence des qualifications (article 10-2 du décret n° 90-850 du 25 septembre 1990). Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services publics auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L. 325-5 du code général de la fonction publique, dans les conditions prévues par cet article et par le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 susvisé.	INSCRIPTIONS CLOSÉS Du mardi 10 septembre au mercredi 16 octobre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 24 octobre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Mardi 22 avril 2025	CIG Petite Couronne CDG 69
CAPORAL DE SPP	C	EXTERNE	Concours externe Ouvert aux candidats titulaires : -d'un titre ou d'un diplôme classé au niveau 3 (anciennement niveau V) du cadre national des certifications professionnelles -ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique. Concours externe SPV Ouvert aux candidats ayant la qualité de sapeur-pompier volontaire, justifiant de trois ans au moins d'activité en cette qualité de SPV ou en qualité de jeune sapeur-pompier, jeune marin-pompier, de volontaire du service civique assurant des missions de sécurité civile, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, du bataillon des marins-pompiers de Marseille ou des formations militaires de la sécurité civile et ayant validé la formation initiale du sapeur de sapeurs-pompiers volontaires pour l'ensemble des domaines opérationnels définis à l'article R. 723-3 du code de la sécurité intérieure ou d'une formation reconnue équivalente par la commission mentionnée à l'article 10-2 du décret du 25 septembre 1990. Ce concours externe est également ouvert aux candidats ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen justifiant d'une qualification reconnue équivalente à celle délivrée aux sapeurs-pompiers volontaires par la commission mentionnée ci-dessus et de trois ans d'activité.	Du mardi 7 janvier au mercredi 12 février 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 20 février 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 27 novembre 2025	CDG 13 pour la Zone de Défense Sud

EXAMENS PROFESSIONNELS

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL	A	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux attachés qui justifient au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ayant atteint le 5 ^{ème} échelon du grade d'attaché.	INSCRIPTIONS CLOSES Du mercredi 20 novembre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 28 novembre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 3 avril 2025	CDG 66
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	C	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux adjoints administratifs ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emploi de catégorie C doté de la même échelle de rémunération (C1), ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	INSCRIPTIONS CLOSES Du mardi 22 octobre au mercredi 27 novembre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 5 décembre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 13 mars 2025	CDG 12 CDG 31 CDG 32 CDG 48

EXAMEN PROFESSIONNEL

FILIÈRE TECHNIQUE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins de un an dans le 6 ^{ème} échelon du grade de technicien principal de 2 ^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	INSRIPTIONS CLOSES Du mardi 8 octobre au mercredi 13 novembre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 21 novembre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 10 avril 2025	Répartition par spécialité : CDG 30 Bâtiment, Génie civil CDG 11 Réseaux, Voirie et Infrastructures CDG 81 Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration CDG 11 Aménagement urbain et développement durable CDG 11 Déplacements, transports CDG 66 Espaces verts et naturels CDG 82 Ingénierie, informatique et systèmes d'information CDG 30 Services et intervention techniques Spécialités non organisées Métiers du spectacle Artisanat et métiers d'art

EXAMEN PROFESSIONNEL						FILIÈRE TECHNIQUE	
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6 ^{ème} échelon du grade de technicien territorial et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	INSRIPTIONS CLOSES Du mardi 8 octobre au mercredi 13 novembre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 21 novembre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 10 avril 2025	Répartition par spécialité : CDG 30 Bâtiment, Génie civil CDG 11 Réseaux, Voirie et Infrastructures CDG 81 Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration CDG 11 Aménagement urbain et développement durable CDG 11 Déplacements, transports CDG 66 Espaces verts et naturels CDG 82 Ingénierie, informatique et systèmes d'information CDG 30 Services et intervention techniques Spécialités non organisées Métiers du spectacle Artisanat et métiers d'art

EXAMEN PROFESSIONNEL

FILIÈRE TECHNIQUE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	B	PROMOTION INTERNE	1- Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux comptant au moins huit ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique. 2- Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ou d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe comptant au moins dix ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique. 3- Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ou d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe comptant au moins dix ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique.	INSCRIPTIONS CLOSES Du mardi 8 octobre au mercredi 13 novembre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 21 novembre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 10 avril 2025	Répartition par spécialité : CDG 30 Bâtiment, Génie civil CDG 11 Réseaux, Voirie et Infrastructures CDG 81 Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration CDG 11 Aménagement urbain et développement durable CDG 11 Déplacements, transports CDG 66 Espaces verts et naturels CDG 82 Ingénierie, informatique et systèmes d'information CDG 30 Services et intervention techniques Spécialités non organisées Métiers du spectacle Artisanat et métiers d'art

EXAMEN PROFESSIONNEL					FILIÈRE TECHNIQUE		
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL	C	PROMOTION INTERNE	Ouvert aux adjoints techniques territoriaux ou aux adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement ou aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles comptant au moins sept ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois.	Du mardi 8 octobre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi) INSCRIPTIONS CLOSES	Jusqu'au jeudi 17 octobre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 23 janvier 2025	Pas d'organisation en Occitanie <i>se rapprocher des autres coordinations</i>

EXAMEN PROFESSIONNEL					FILIÈRE CULTURELLE		
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins de un an dans le 6 ^{ème} échelon du grade d'assistant territorial principal de 2 ^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau	INSCRIPTIONS CLOSES Du mardi 17 septembre au mercredi 23 octobre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 31 octobre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 3 février 2025	Pas d'organisation en Occitanie <i>se rapprocher des autres coordinations</i>
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6 ^{ème} échelon du grade d'assistant territorial d'enseignement artistique et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.				Pas d'organisation en Occitanie <i>se rapprocher des autres coordinations</i>

EXAMENS PROFESSIONNELS

FILIÈRE SOCIALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
BIOLOGISTE, VÉTÉRINAIRE, PHARMACIEN DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	A	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux biologistes, vétérinaires et pharmaciens de classe normale ayant atteint le 6 ^{ème} échelon de leur grade ainsi que les biologistes, vétérinaires et pharmaciens hors classe, qui justifient de quatre ans de services effectifs dans le cadre d'emplois.	Du mardi 13 mai au mercredi 18 juin 2025 (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 26 juin 2025 (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 3 novembre 2025	Pas d'organisation en Occitanie <i>se rapprocher des autres coordinations</i>
EDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	A	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires justifiant, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, avoir accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau et compter au moins un an d'ancienneté dans le 3 ^{ème} échelon du grade d'éducateur de jeunes enfants.	INSCRIPTIONS CLOUSES Du mercredi 20 novembre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 28 novembre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du jeudi 13 février 2025	CDG 48
ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-ÉDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	A	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires justifiant, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, avoir accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau et compter au moins un an d'ancienneté dans le 3 ^{ème} échelon du grade d'assistant socio-éducatif.	Du mardi 11 mars au mercredi 16 avril 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 24 avril 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 22 septembre 2025	CDG 66

EXAMENS PROFESSIONNELS						FILIÈRE SPORTIVE	
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins de un an dans le 6 ^{ème} échelon du grade d'éducateur territorial principal 2 ^{ème} classe des activités physiques et sportives et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Du mardi 15 INSCRIPTIONS CLOSES octobre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 31 octobre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 16 janvier 2025	CDG 31
EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6 ^{ème} échelon du grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Du mardi 15 INSCRIPTIONS CLOSES octobre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 31 octobre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 16 janvier 2025	CDG 48

EXAMEN PROFESSIONNEL

FILIÈRE POLICE MUNICIPALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6 ^{ème} échelon du grade de chef de police municipale et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Du mardi 28 janvier au mercredi 5 mars 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 13 mars 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 12 juin 2025	CDG 04
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6 ^{ème} échelon du grade de chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Du mardi 28 janvier au mercredi 5 mars 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 13 mars 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 12 juin 2025	CDG 04

EXAMEN PROFESSIONNEL				FILIÈRE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS			
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
LIEUTENANT DE 1 ^{ÈRE} CLASSE DE SPP	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux lieutenants de 2 ^{ème} classe ayant au moins atteint, au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, le 6 ^{ème} échelon et justifiant à cette date de trois ans de services effectifs dans ce grade.	INSCRIPTIONS CLOSES Du mardi 3 septembre au mercredi 9 octobre 2024	Jusqu'au jeudi 17 octobre 2024	Mardi 4 février 2025	CDG 33

CONCOURS			PREVISIONNEL 2026	
GRADE	CAT	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES
ATTACHE TERRITORIAL	A	Du mardi 10 mars 2026 au mercredi 15 avril 2026	jeudi 23 avril 2026	jeudi 19 novembre 2026
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	Du mardi 7 octobre 2025 au mercredi 12 novembre 2025	jeudi 20 novembre 2025	jeudi 12 mars 2026
TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	B	Du mardi 30 septembre 2025 au mercredi 5 novembre 2025	jeudi 13 novembre 2025	jeudi 9 avril 2026
TECHNICIEN TERRITORIAL	B	Du mardi 30 septembre 2025 au mercredi 5 novembre 2025	jeudi 13 novembre 2025	jeudi 9 avril 2026
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	Du mardi 20 mai 2025 au mercredi 25 juin 2025	jeudi 3 juillet 2025	jeudi 22 janvier 2026
BIBLIOTHECAIRE	A	Du mardi 6 janvier 2026 au mercredi 11 février 2026	jeudi 19 février 2026	mardi 19 mai 2026
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	B	Du mardi 16 septembre 2025 au mercredi 22 octobre 2025	jeudi 30 octobre 2025	à compter du lundi 9 février 2026
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	B	Du mardi 16 septembre 2025 au mercredi 22 octobre 2025	jeudi 30 octobre 2025	à compter du lundi 9 février 2026
CADRE DE SANTE PARAMEDICAL	A	Du mardi 16 décembre 2025 au mercredi 21 janvier 2026	jeudi 29 janvier 2026	à compter du lundi 13 avril 2026
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX	A	Du mardi 2 septembre 2025 au mercredi 8 octobre 2025	jeudi 16 octobre 2025	à compter du lundi 26 janvier 2026
MONITEUR EDUCATEUR ET INTERVENANT FAMILIAL	B	Du mardi 9 septembre 2025 au mercredi 15 octobre 2025	jeudi 23 octobre 2025	à compter du mardi 17 février 2026
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	A	Du mardi 2 septembre 2025 au mercredi 8 octobre 2025	jeudi 16 octobre 2025	à compter du mardi 10 février 2026
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	A	Du mardi 7 avril 2026 au mercredi 13 mai 2026	jeudi 21 mai 2026	à compter du jeudi 8 octobre 2026
AIDE-SOIGNANT DE CLASSE NORMALE	A	Du mardi 14 avril 2026 au mercredi 11 mai 2026	jeudi 28 mai 2026	à compter du lundi 5 octobre 2026
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE NORMALE	B	Du mardi 23 septembre 2025 au mercredi 29 octobre 2025	jeudi 6 novembre 2025	à compter du lundi 2 mars 2026
AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	Du mardi 14 avril 2026 au mercredi 20 mai 2026	jeudi 28 mai 2026	à compter du lundi 5 octobre 2026
ATSEM PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	Du mardi 24 mars 2026 au mercredi 29 avril 2026	jeudi 7 mai 2026	mercredi 14 octobre 2026
CONSEILLER DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	A	Du mardi 26 août 2025 au mercredi 1 octobre 2025	jeudi 9 octobre 2025	mardi 20 janvier 2026
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	B	Du mardi 20 mai 2025 au mercredi 25 juin 2025	jeudi 3 juillet 2025	jeudi 29 janvier 2026

CONCOURS (SUITE)				PREVISIONNEL 2026
GRADE	CAT	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	B	Du mardi 20 mai 2025 au mercredi 25 juin 2025	jeudi 3 juillet 2025	jeudi 29 janvier 2026
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	B	Du mardi 16 décembre 2025 au mercredi 21 janvier 2026	jeudi 29 janvier 2026	écrits jeudi 11 juin 2026 Tests psychotechniques en septembre 2026
GARDIEN BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE	C	Du mardi 30 septembre 2025 au mercredi 5 novembre 2025	jeudi 13 novembre 2025	écrits mardi 12 mai 2026 Tests psychotechniques jeudi 1 ^{er} octobre 2026
CAPITAINE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS		Du mardi 26 août 2025 au mercredi 8 octobre 2025	Jeudi 16 octobre 2025	A déterminer
LIEUTENANT DE 1^{ère} CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	B	Du mardi 21 octobre 2025 au mercredi 26 novembre 2025	jeudi 4 décembre 2025	jeudi 7 mai 2026
CADRE DE SANTE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	A	Du mardi 9 septembre 2025 au mercredi 15 octobre 2025	jeudi 23 octobre 2025	à compter du jeudi 5 mars 2026
SERGENAT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	C	Du mardi 6 mai 2025 au mercredi 11 juin 2025	jeudi 19 juin 2025	jeudi 15 janvier 2026

EXAMENS PROFESSIONNELS			PREVISIONNEL 2026	
GRADE	CAT	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (promotion interne)	B	Du mardi 3 mars 2026 au mercredi 8 avril 2026	jeudi 16 avril 2026	jeudi 24 septembre 2026
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (avancement de grade)	B	Du mardi 3 mars 2026 au mercredi 8 avril 2026	jeudi 16 avril 2026	jeudi 24 septembre 2026
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE (avancement de grade)	B	Du mardi 3 mars 2026 au mercredi 8 avril 2026	jeudi 16 avril 2026	jeudi 24 septembre 2026
INGENIEUR (promotion interne)	A	Du mardi 13 janvier 2026 au mercredi 25 février 2026	jeudi 5 mars 2026	jeudi 18 juin 2026
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (avancement de grade)	C	Du mardi 20 mai 2025 au mercredi 25 juin 2025	jeudi 3 juillet 2025	jeudi 22 janvier 2026
ATTACHE PRINCIPAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES (avancement de grade)	A	Du mardi 6 janvier 2026 au mercredi 11 février 2026	jeudi 19 février 2026	à compter du jeudi 21 mai 2026
BIBLIOTHECAIRE PRINCIPAL (avancement de grade)	A	Du mardi 6 janvier 2026 au mercredi 11 février 2026	jeudi 19 février 2026	à compter du jeudi 21 mai 2026
ASSISTANT TERRITORIAL DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (promotion interne)	B	Du mardi 13 janvier 2026 au mercredi 18 février 2026	jeudi 26 février 2026	jeudi 28 mai 2026
ASSISTANT TERRITORIAL DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (avancement de grade)	B	Du mardi 13 janvier 2026 au mercredi 18 février 2026	jeudi 26 février 2026	jeudi 28 mai 2026
ASSISTANT TERRITORIAL DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE (avancement de grade)	B	Du mardi 13 janvier 2026 au mercredi 18 février 2026	jeudi 26 février 2026	jeudi 28 mai 2026
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (avancement de grade)	C	Du mardi 21 octobre 2025 au mercredi 26 novembre 2025	jeudi 4 décembre 2025	jeudi 19 mars 2026
CADRE SUPERIEUR DE SANTE PARAMEDICAL	A	Du mardi 16 décembre 2025 au mercredi 21 janvier 2026	jeudi 29 janvier 2026	à compter du lundi 13 avril 2026
AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (avancement de grade)	C	Du mardi 24 mars 2026 au mercredi 29 avril 2026	jeudi 7 mai 2026	jeudi 22 octobre 2026
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (promotion interne)	B	Du mardi 20 mai 2025 au mercredi 25 juin 2025	jeudi 3 juillet 2025	jeudi 29 janvier 2026
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (promotion interne)	B	Du mardi 20 mai 2025 au mercredi 25 juin 2025	jeudi 3 juillet 2025	jeudi 29 janvier 2026
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (promotion interne)	B	Du mardi 10 mars 2026 au mercredi 15 avril 2026	jeudi 23 avril 2026	jeudi 17 septembre 2026
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (avancement de grade)	B	Du mardi 10 mars 2026 au mercredi 15 avril 2026	jeudi 23 avril 2026	jeudi 17 septembre 2026
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE (avancement de grade)	B	Du mardi 10 mars 2026 au mercredi 15 avril 2026	jeudi 23 avril 2026	jeudi 17 septembre 2026
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (avancement de grade)	C	Du mardi 28 octobre 2025 au mercredi 3 décembre 2025	jeudi 11 décembre 2025	jeudi 26 mars 2026

EXAMENS PROFESSIONNELS (SUITE)				PREVISIONNEL 2026
GRADE	CAT	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES
DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE (promotion interne)	A	Du mardi 25 août 2026 au mercredi 30 septembre 2026	jeudi 8 octobre 2026	jeudi 3 décembre 2026
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE (promotion interne)	B	Du mardi 16 décembre 2025 au mercredi 21 janvier 2026	jeudi 29 janvier 2026	jeudi 11 juin 2026
LIEUTENANT HORS CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	B	Du mardi 14 avril 2026 au mercredi 20 mai 2026	jeudi 28 mai 2026	mardi 20 octobre 2026
CADRE SUPERIEUR DE SANTE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	A	Du mardi 26 août 2025 au mercredi 1 octobre 2025	jeudi 9 octobre 2025	à compter du jeudi 8 janvier 2026
SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS	C	Du mardi 7 avril 2026 au mercredi 13 mai 2026	jeudi 21 mai 2026	du lundi 21 au mercredi 23 septembre 2026



COORDINATION RÉGIONALE DES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'OCCITANIE